service

date

notre réf.

votre réf.

contact

téléphone

télécopieur

Concerne: Vos allocations familiales

Madame, Monsieur,

Nous constatons que depuis le *(date)* vous habitez à la même adresse que *(nom et prénom)*, qui n'est ni votre parent(e) ni votre allié(e) jusqu'au troisième degré.

Nous considérons donc que vous formez un ménage de fait. Cette situation a des conséquences pour les allocations familiales. Vous pouvez cependant réfuter la présomption légale que vous formez un ménage de fait, en nous renvoyant dans les quinze jours la déclaration ci-jointe, dûment complétée, datée et signée, éventuellement accompagnée d'un document justificatif. Nous examinerons alors votre situation.

Si vous formez un ménage de fait et que le total de vos allocations sociales à tous deux dépasse € 1.607,58 (64.854 BEF) nous ne pouvons plus vous payer le supplément d'allocations familiales pour les chômeurs de longue durée / les malades de longue durée / les pensionnés / les handicapés / les invalides. Ce supplément n'est plus accordé non plus lorsque le revenu de votre partenaire en tant que travailleur salarié ou indépendant dépasse € 239,46 (9660 BEF). Nous vous prions dès lors de nous renvoyer le formulaire P19 ci-joint, dûment complété, daté et signé.

Si nous ne recevons aucune réaction de votre part dans les **quinze jours** nous ne vous payerons plus que les allocations familiales de base à partir du *(date)*. En outre nous vérifions si les allocations familiales ont été payées correctement jusqu'à présent.

Vous trouverez de plus amples informations au verso de cette lettre.

Votre gestionnaire de dossier